



# La Lettre d'information de Molsheim

**Octobre 2004**

## **Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 septembre sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 :**  
**Approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 25 juin 2004**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal, transmis le 13 septembre 2004, de la séance ordinaire du 25 juin 2004.

**Point 2 :**  
**Approbation du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du 02 juillet  
2004**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal, transmis le 13 septembre 2004, de la séance extraordinaire du 02 juillet 2004.

**Point 3 :**  
**Délégations permanentes du Maire  
– Article L 2122-22 du Code Général  
des Collectivités Locales : compte  
rendu d'information pour la période  
du 2ème trimestre 2004.**

L'Assemblée Municipale prend acte du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient pour la période du 1er avril au 30 juin 2004.

**Point 4 :**  
**Opération foncière  
- Acquisition d'une parcelle  
section 41 – Lieudit Schindergrub**

Dans le cadre de la réalisation de la déviation de Molsheim, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de la parcelle section 41 située au lieudit Schindergrub. Les conditions de prix ayant été fixées à 700 € l'are, le prix de la vente pour les 11,35 ares concernés est de 7.945 €.

**Point 5 :**  
**Opération foncière  
- Acquisition d'une parcelle  
section 49 – Lieudit Schlittweg**

En détenant la maîtrise foncière dans le périmètre du Schlittweg, la municipalité pourra réaliser les équipements futurs nécessaires pour la finition, à moyen et long terme, du quartier des Prés et ce, après la réalisation du contournement. Dans cette perspective, la municipalité décide de l'acquisition de la parcelle section 49 située au lieudit Schlittweg. Les conditions de prix ayant été fixées à 1.524 € l'are, le prix de la vente pour les 112,56 ares concernés est de 171.541,44 €.

**Point 6 :**  
**Opération foncière  
- Acquisition d'une parcelle  
section 27 – Lieudit Zich**

Maîtriser le foncier, c'est maîtriser l'avenir d'une commune : Le Zich étant un secteur stratégique pour le développement futur de Molsheim, la Ville a mis en place un programme à long terme qui requière la maîtrise foncière. Saisi d'une proposition de cession amiable, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle section 27 située au lieudit du Zich. Les conditions de prix ayant été fixées à 3.250 € l'are, le prix de la vente pour les 3,22 ares concernés est de 10.465 €.

**Point 7 :**  
**Opération foncière  
- Acquisition d'une parcelle  
section 24 – Lieudit Kurzgewand**

Considérant le fait qu'elle constitue une opportunité en terme de réserve foncière dans un secteur situé en entrée d'agglomération depuis Avolsheim, l'Assemblée Municipale décide de l'acquisition de la parcelle section 24 située au lieudit Kurzgewand. Les conditions de prix ayant été fixées à 1.524 € l'are, le prix de la vente pour les 15,48 ares concernés est de 23.591,52 €.

**Point 8 :**  
**Avance de trésorerie remboursable  
au profit du Canoë Kayak Club de  
Molsheim - Convention**

La Ville de Molsheim attribue, de manière tout à fait exceptionnelle, à l'association Canoë Kayak Club de Molsheim une avance de trésorerie non rémunérée, s'élevant à 10.000 €, remboursable en quatre échéances annuelles de 2.500 €, à compter de septembre 2005. Par le biais de cette intervention, le Canoë Kayak Club de Molsheim pourra bénéficier d'une subvention du Conseil Général. Ce montage financier permettra au club d'acquérir des bateaux de compétitions, pour un montant total de 18.121 €.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 septembre 2004 -

<b>Point 9 :</b> <b>Société d'Economie Mixte Locale « Le Foyer de la Basse-Bruche » : Garantie communale pour deux prêts conventionnés auprès de la Société Générale dans le cadre du financement du programme des travaux de réfection.</b>	La Ville de Molsheim accorde sa garantie à la Société d'Economie Mixte Locale « Le Foyer de la Basse-Bruche » pour le remboursement de deux emprunts, se montant respectivement à 21.000 € et à 32.000 €, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Société Générale. Cet emprunt permettra au Foyer de la Basse-Bruche de financer le ravalement des façades du pôle d'insertion et la réalisation de travaux d'isolation de façade des bâtiments situés, au 6 rue du raisin, à Molsheim.
<b>Point 10 :</b> <b>Admission en non valeur de créances irrécouvrables</b>	Après avoir engagé des poursuites restées infructueuses, le Conseil Municipal annule cinq titres de recettes d'un montant total de 160,92 €. Cette opération, strictement comptable, ne constitue pas une remise de dette et ne fait ainsi pas obstacle à l'exercice d'éventuelles poursuites contentieuses.
<b>Point 11 :</b> <b>Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Soultz Les Bains</b>	La municipalité autorise la mise à disposition, pour une journée, de l'attaché de conservation du Patrimoine de la Ville auprès de la commune de Soultz Les Bains pour qu'il supervise les fouilles d'archéologie préventives qui se dérouleront sur le chantier d'aménagement du parvis de l'église Saint-Maurice. En contrepartie, la mairie de Soultz Les Bains remboursera à la Ville de Molsheim un prix forfaitaire de 196 ,45 €.
<b>Point 12 :</b> <b>Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la RD 30 – Route de Dachstein – Avenant n°1</b>	Dans le cadre de l'aménagement de la RD 30 – route de Dachstein -, le Conseil Municipal valide l'Avant Projet Définitif qui fixe le coût prévisionnel des travaux à la somme de 82.524 € TTC. Dès lors, la rémunération forfaitaire et définitive du maître d'œuvre se monte à 6.724,81 € TTC.
<b>Point 13 :</b> <b>Extension des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville/ Lot n°1 – Démolition, Gros Œuvres, Voieries et Réseaux Divers - Avenant n°1</b>	Le marché de base du lot n°1 – démolition, gros œuvres, VRD - a été attribué le 14 avril dernier à l'entreprise BRINGOLF d'ESCHAU, pour les travaux d'extension des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville. Le chantier une fois entrepris, il est apparu que les poteaux en bois soutenant la façade du bâtiment des anciens ateliers devaient être impérativement remplacés. Le Conseil Municipal est amené à approuver un avenant sur le lot n°1 s'élevant à 11.274 € HT. Le montant total du lot n°1 est de 260.882,50 € HT.
<b>Point 14 :</b> <b>Construction de WC publics dans le parc des Jésuites – Autorisation de déposer une déclaration de travaux.</b>	Des WC publics pourraient êtres aménagés à l'angle de la rue desservant la place de la Petite Sorbonne et l'avenue de la Gare, à proximité du parc des Jésuites. Le coût global estimé des travaux (incluant les VRD) s'élève à 90.000 €. Le Conseil Municipal avalise l'Avant Projet Détaillé de ce projet et autorise le dépôt de la déclaration de travaux correspondante.
<b>Point 15 :</b> <b>Subvention d'équipement à l'association « les P'tits Ours »</b>	L'Assemblée Municipale attribue une subvention exceptionnelle d'équipement de 2.500 € à l'association « les P'tits Ours » pour lui permettre de s'équiper en matériel informatique.
<b>Point 16 :</b> <b>Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – Subvention au lycée Henri Meck dans le cadre des compétitions sportives scolaires.</b>	La commune apporte son concours financier, à hauteur de 2.777,90 €, au Lycée d'Enseignement Général et Technique Henri Meck dans l'optique des championnats UNSS 2003-2004. Cette somme recouvre les déplacements hors académie et récompense les résultats obtenus tant bien aux championnats d'académie (par équipes comme en individuels) qu'aux championnats de France.
<b>Point 17 :</b> <b>Création d'emplois – Agents en Charge des Services Annexes (ACSA)</b>	Ayant constaté des dysfonctionnements quant à la distribution des publications municipales, la Ville de Molsheim décide de prendre en charge elle-même ce service. Six emplois à temps très partiel d'Agents Chargés des Services Annexes sont ainsi créés.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 septembre 2004 -

<b>Point 18 :</b> <b>Agence Nationale Chèques Vacances – Autorisation de renouvellement de la convention</b>	Le Conseil Municipal renouvelle pour cinq ans sa convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances permettant d'accepter ces chèques qui sont présentés pour le paiement des prestations au camping municipal.
<b>Point 19 :</b> <b>Attribution d'une subvention à l'institution la Providence au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.</b>	Le Conseil Municipal alloue une participation prévisionnelle de 22,80 € à l'institution la Providence afin de participer au frais d'une classe de découverte comprenant un enfant de Molsheim. Celle-ci sera versée sur présentation d'une attestation de présence de l'élève concerné à la classe de découverte ainsi que du bilan financier réel de l'opération.
<b>Point 20 :</b> <b>Intégration dans le domaine public communal de l'assise foncière de la route Ecospace – Tronçon rue Jean-Marie Lehn – Chemin d'Altorf.</b>	Les parcelles 409, 411,415 (situées toutes trois au lieudit Grasweg), 421 et 423 (situées au lieu-dit Aldorferweg) sont intégrées au Domaine Public Communal.
<b>Point 21 :</b> <b>Projet d'alignement du Kurzgewandweg</b>	Le Kurzgewandweg, classé comme chemin rural, permet la desserte du quartier du Beau Site depuis la RD 422. Il est prévu de réaliser un rond-point à cette intersection après la mise en service du contournement de Molsheim. Pour mettre en œuvre ce projet, le Conseil Municipal entérine le principe d'établir un plan d'alignement du Kurzgewandweg.
<b>Point 22 :</b> <b>Déclassement du domaine public communal suite à l'enquête publique du 20 octobre au 06 novembre 2003.</b>	Les parcelles, ci dessous citées, sont déclassées du Domaine Public Communal et classées dans le Domaine Privé Communal : - Section 2, parcelle 195, rue des remparts - Section 13, parcelles 112 et 113, rue du Maire Wernert - Section 37, parcelle 157, stand de tir - route industrielle de la Hardt - Section 1, parcelle 351, Cité Administrative - Section 41, parcelle A/9, rue du Lièvre - Section 28, parcelles 182 et 183, Bischoffmuehle - Section 44, parcelles 443 et 445, rue des Cigognes - Section 15-44, parcelle A/ 107, Sentier rue Philippi/ rue des Rochers - Section 37, parcelle A/154, entrée Millipore - route industrielle de la Hardt - Section 11, parcelle 126, entrée VHM Rue de la Fonderie
<b>Point 23 :</b> <b>Arrêt du nouveau projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et bilan de la concertation préalable.</b>	La Ville de Molsheim poursuit la procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols. La concertation avec le public venant d'avoir lieu, l'assemblée municipale en tire un certain nombre de conclusions et réarrête le projet de révision du P.O.S modifié. Ce document fera l'objet des mesures de communication au public et aux partenaires institutionnels, conformément aux dispositions en vigueur.
<b>Point 24 :</b> <b>Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie – Concours de maîtrise d'œuvre</b>	Le projet de réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie, avec création d'une extension, est estimé à un coût de travaux de 2.168.348 € TTC soit un coût global d'opération de 2.700.000 € TTC. La prochaine étape consistera en l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre avec appel public à la concurrence, puis sélection par un jury de trois candidats admis à concourir. Le Conseil Municipal a élu les membres (titulaires et suppléants) avec voix délibératives appelés à siéger dans ce jury présidé de droit par le Maire. Une indemnité de 10.000 € TTC sera versée à chaque concurrent, non retenu, ayant remis des prestations conformes au dossier de consultation.
<b>Point 25 :</b> <b>Marché de travaux – Construction de la Maison des Elèves – Approbation des actes d'engagements et autorisation de souscrire les marchés.</b>	Après avoir pris acte de l'attribution des travaux effectués par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 31 août 2004, le Conseil Municipal approuve les actes d'engagements relatifs à ces marchés et autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les contrats y afférents.

**Point 26 :**

**Travaux de voirie – Aménagement de la rue des Etangs et de la rue Jules César – Approbation de l'acte d'engagement et autorisation de souscrire le marché.**

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux concernant l'aménagement de la rue des Etangs et de la rue Jules César par la Commission d'Appel d'Offres, en sa réunion du 22 septembre 2004, à l'entreprise Denni Legoll. Le montant de ce lot unique est de 170.972,27€ TTC. Le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

**Point 27 :**

**Travaux de voirie – aménagement de la rue Ettore Bugatti, de la rue de la Poudrière et du Schaeffersteinweg – approbation de l'acte d'engagement et autorisation de souscrire le marché.**

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux concernant l'aménagement de la rue Ettore Bugatti, rue de la poudrière et Schaeffersteinweg par la Commission d'Appel d'Offres, en sa réunion du 22 septembre 2004, à l'entreprise Denni Legoll. Le montant de ce lot unique est de 337.751,84€ TTC. Le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

**Point 28 :**

**Projet de suppression, d'aliénation, de redressement et de modification de l'emprise de chemins ruraux – poursuite de la procédure suite à l'avis motivé du commissaire enquêteur.**

Suivant l'avis favorable sans réserve du Commissaire Enquêteur en date du 24 janvier, le Conseil Municipal procède au déclassement des chemins privés, ci-dessous, énumérés.

Les chemins concernés sont :

- Section 28, parcelle 184/ o.11, Bleichmatten
- Section 41, parcelle 382/ o.76, Kleiner Grassweg
- Section 41, parcelle 383/ o.63, Aldorferweg
- Section 41, parcelle 384/ o.141, Aldorferweg
- Section 43, parcelle 272/ o.225, Grosse Ochsenweid
- Section 37, parcelle 123, Hardt
- Section 9, parcelle 389/ o.173, Ville
- Section 39, parcelles 197-179-180-200-216-232-231, Aldorferweg
- Section 39, parcelle 198/ o.127, Rindweg
- Section 39, parcelle 199/o.40-193-194, Rindweg

**Point 29 :**

**Rapport annuel d'activité 2003 – SELECT'OM.'**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'exercice 2003 présenté par le Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim-Mutzig et environs portant d'une part sur l'activité du Syndicat Intercommunal et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Les Elus rendent hommage à Madame Lucienne Weiss**

Née en 1936, Madame Lucienne Weiss a assisté pendant trente ans à tous les conseils municipaux de la Ville de Molsheim. Le Conseil Municipal a honoré l'engagement civique de Lucienne Weiss en lui remettant, par l'entremise de Monsieur le Maire, la médaille de la Ville et un diplôme d'honneur récompensant ses trente années de présence.

